

Secrétariat général du gouvernement

-----

Direction des ressources humaines et de la fonction  
publique de Nouvelle-Calédonie

-----

Pôle Fonction publique

-----

Service de la gestion statutaire des fonctionnaires

-----

Section gestion statutaire 1

-----

Mél : sgsf.drhfpnc@gouv.nc

Tél. : 25.60.72- 25.61.47

N° CS18-3133-

372

Nouméa, le

25 AVR. 2018

**CIRCULAIRE**  
**relative à la campagne d'accès au corps des adjoints d'éducation**  
**par voie de promotion au choix au titre de l'année 2018**

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer les surveillants d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie placés sous votre autorité de l'ouverture de la campagne de recrutement par liste d'aptitude pour l'accès au corps des adjoints d'éducation en vue de pourvoir deux postes.

Les conditions de recevabilité des candidatures sont précisées dans la fiche de candidature ci-jointe. Les fiches de candidatures accompagnées des pièces justificatives doivent parvenir aux employeurs **au plus tard le 6 juillet 2018**.

Les candidatures devront ensuite être transmises à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC), par les employeurs, **au plus tard le 3 août 2018**.

Passé ces délais, les candidatures ne seront plus prises en considération.

L'attention des candidats est attirée sur le fait :

1° qu'en l'absence de production des pièces justificatives, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature ne sera pas pris en compte ;

2° que pour être recevables, les attestations doivent être réalisées par la collectivité employeur ;

3° que s'ils ne disposent pas des pièces justificatives nécessaires à la constitution de leur dossier, ils peuvent prendre l'attache de leur employeur en vue de solliciter une consultation de leur dossier administratif et prendre copie desdites pièces.

La présente circulaire ainsi que la fiche d'inscription sont téléchargeables sur le site internet de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC).

Pour le président du gouvernement de la  
Nouvelle-Calédonie et par délégation  
le secrétaire général  
du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



**Alain MARC**

ANNEE 2018

**FICHE DE CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CORPS DES ADJOINTS D'EDUCATION**

CONDITIONS DE RECEVABILITE au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (joindre les pièces justificatives) :

- être titulaire dans le corps des surveillants d'éducation (arrêté de titularisation) ;
- être âgé de 40 ans au moins (pièce d'identité) ;
- justifier de douze années de services effectifs dans leur corps en tant que surveillant fonctionnaire (état des services établis par l'employeur).

**LA FICHE DE CANDIDATURE doit être adressée à l'employeur  
au plus tard le 6 juillet 2018 sous peine d'irrecevabilité**

**\*PIECES JUSTIFICATIVES \***

- Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration
- Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature, aucune autre pièce ne sera prise en compte
- A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas pris en compte
- Les attestations doivent clairement faire apparaître : le nom et la fonction du signataire. A défaut de ces mentions, l'attestation n'est pas prise en compte.

NOM : _____ Prénom : _____ _____ Date de naissance : _____ Employeur : <input type="checkbox"/> Province Iles <input type="checkbox"/> Province Nord <input type="checkbox"/> Province Sud <input type="checkbox"/> Vice-rectorat <input type="checkbox"/> Nouvelle-Calédonie <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) _____	<b>CRITERES DE CLASSEMENT</b> (cadre réservé à l'administration)								
<b>I - ANCIENNETE GENERALE DE SERVICE en qualité de surveillant fonctionnaire au 01/01/2018</b> Date de nomination en tant que surveillant stagiaire : _____ <b>*joindre l'arrêté de nomination</b>	Nombre d'années (1 pt/année seules comptent les années complètes) <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 5px auto;"></div>								
<b>II – Notation de l'année 2017</b> <b>*joindre le dernier EAE</b>	<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 5px auto;"></div>								
<b>III - DIPLOMES</b> <input type="checkbox"/> a) diplôme de niveau IV (baccalauréat et plus) <input type="checkbox"/> b) diplôme de niveau V (BEP, CAP ....) : <input type="checkbox"/> c) diplôme de niveau VI (brevet des collèges) <b>* joindre copies des diplômes ou attestations ou relevés de notes</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">a) 8 points</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td>b) 3 points</td> <td></td> </tr> <tr> <td>c) 2 points</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>TOTAL</b></td> <td></td> </tr> </table>	a) 8 points		b) 3 points		c) 2 points		<b>TOTAL</b>	
a) 8 points									
b) 3 points									
c) 2 points									
<b>TOTAL</b>									
<b>IV- IMPLICATION DANS LES ACTIONS D'EDUCATION ET D'ANIMATION</b> avoir exercé en qualité de directeur d'internat ou CPE (1 à 3 mois : 0.5 pt – plus de 3 mois : 1 pt puis 1 point/année supplémentaire : joindre l'arrêté ou la décision de désignation a- avoir mené un projet éducatif durant les 2 dernières années (2016 et 2017) <b>*joindre une copie du projet</b> b- participer aux activités périscolaires à l'extérieur de son établissement d'exercice <b>*joindre l'attestation de la direction de l'établissement</b> c- avoir suivi 5 jours de formation (continus ou discontinus) durant les vacances scolaires en 2016 et 2017 <b>*attestation de formation de l'organisme de formation</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">a) 1 point</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td>b) 1 point</td> <td></td> </tr> <tr> <td>c) 1pt par tranche de 5 jours / max. 2 points)</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>TOTAL</b></td> <td></td> </tr> </table>	a) 1 point		b) 1 point		c) 1pt par tranche de 5 jours / max. 2 points)		<b>TOTAL</b>	
a) 1 point									
b) 1 point									
c) 1pt par tranche de 5 jours / max. 2 points)									
<b>TOTAL</b>									

La candidature devra parvenir sous couvert de la voie hiérarchique à la présidence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie **au plus tard le 6 juillet 2018** sous peine d'irrecevabilité.

Date : \_\_\_\_\_ (Signature du candidat)

TOTAL

**CADRE RESERVE A L'EMPLOYEUR**

**RAPPEL :**

La fiche de renseignement doit être réceptionnée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le 3 août 2018

**AVIS DE L'EMPLOYEUR**

- Avis favorable  
 Avis défavorable

L'avis défavorable est fondé sur les raisons suivantes :

Observations éventuelles :

le  
(signature et cachet de l'employeur)